

Monsieur Claude WISELER  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 6 août 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

*« Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse poursuit une politique de simplification administrative dans l'organisation scolaire, visant à réduire les obstacles bureaucratiques et à faciliter ainsi le quotidien des enseignants et des directions d'école.*

*Cependant, il nous a été rapporté par les syndicats actifs dans le domaine de l'éducation nationale que la charge bureaucratique des enseignants aurait plutôt augmenté, ce qui irait à l'encontre du principe de simplification administrative.*

*Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :*

- 1. Monsieur le Ministre peut-il préciser quelle est actuellement l'ampleur de la charge administrative qui pèse sur les enseignants de l'enseignement fondamental ?*
- 2. Quelles mesures concrètes sont prévues pour réduire davantage cette charge administrative ?*
- 3. Qui est chargé de veiller à la correcte mise en œuvre de ces mesures ?*
- 4. Le Ministère envisage-t-il de recourir aux possibilités offertes par l'intelligence artificielle dans le cadre de la simplification administrative ? Si oui, dans quels domaines ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Gilles BAUM  
Député



Barbara AGOSTINO  
Députée